

**DOSSIER D'INSCRIPTION
ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT (ALSH)
Mercredis et Vacances**

2022-2023

Attention ! Aucun dossier incomplet ne sera étudié.
Tant que le dossier n'est pas validé par la mairie,
l'enfant ne peut pas être pris en charge à l'accueil de loisirs.

Liste des documents à fournir :

- 1. Dossier complété et planning de présence**
- 2. Copie d'un justificatif de domicile*** (l'avis de taxe d'habitation de l'année fiscale en cours ou facture du fournisseur d'énergie) pour bénéficier des tarifs « Saint-Palaisien ».
- 3. Copie de l'attestation de quotient familial CAF ou MSA*** pour bénéficier des tarifs progressifs.
- 4. Photocopie du carnet de vaccination***

* Sauf si déjà fournie pour le restaurant scolaire/accueil périscolaire

Partie réservée à l'administration



oui non

oui non

oui non

oui non

Tranche Tarifaire →



Dossier Complet

La responsable
enfance-jeunesse
(date et signature)

Validation du tarif
par le service finances
QF :

Ajustement éventuel
en cours d'année
QF :

à compter du :

Inscription à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

2022-2023

● ENFANT

NOM : Prénom :

Sexe : garçon fille né(e) le : à : dép. :

Ecole : Lucien Robin, St-Palais-sur-Mer autre école (dép. :) non scolarisé

Classe ou niveau :

● PLANNING DE PRESENCE PREVISIONNEL

L'enfant fréquentera l'accueil de loisirs **pendant les vacances** de :

Toussaint (du 24/10 au 04/11/2022)

Hiver (du 06/02 au 17/02/2023)

Printemps (du 10/04 au 21/04/2023)

Juillet 2023 (à partir du lundi 10/07/2022)

Aout 2023 (jusqu'au vendredi 25/08/2023)

L'enfant fréquentera l'accueil de loisirs **pendant les mercredis** des périodes scolaires :

Oui

Non

Un tableau de présence sera à compléter pour chaque période par le responsable légal afin d'indiquer les dates de présence réelle de l'enfant

● RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Médecin traitant (Nom et prénom) : Téléphone :

L'enfant est-il à jour de ses vaccins* oui non *Vaccins obligatoires

L'enfant présente-t-il des allergies ? non oui → Préciser :

Fournir un certificat médical pour toute allergie présentant un risque important pour l'enfant

L'enfant requiert-il un PAI ? non oui → Fournir le document médical correspondant

Spécificités alimentaires non médicales non oui → Préciser :

L'enfant est-il appareillé ? non oui → Préciser :

Autres informations sur une situation médicale particulière (Fournir les justificatifs nécessaires) :

.....
.....
.....

Groupe scolaire Lucien Robin

RESPONSABLE LEGAL 1 auquel sont adressées les factures

NOM : Prénom :

Parenté : père mère grands-parents Famille d'accueil autre (préciser) :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : **Courriel** :
(obligatoire pour recevoir les informations et les factures)

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession :

Affiliation : régime général/fonctionnaire régime agricole (MSA) Autre :

N° allocataire CAF/MSA :

L'enfant est-il couvert par une assurance scolaire et extra-scolaire : oui non

Nom et coordonnées de cette assurance :

Autres informations sur une situation particulière (garde alternée, divorce, tutelle... ➡ Fournir les justificatifs) :

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM : Prénom :

Parenté : père mère grands-parents famille d'accueil autre (préciser) :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : Courriel :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession :

AUTRES PERSONNES à appeler en cas d'urgence / autorisées à récupérer l'enfant

NOM Prénom	Qualité (gd-parent, ami...)	N° téléphone	Appelable si urgence	Autorisé à récupérer l'enfant
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Pour mettre en valeur les activités réalisées pendant les vacances, les services de la mairie peuvent être amenés à capter l'image des enfants présents à l'ALSH.

Elle peut en faire la diffusion par exemple sur le site de la ville ou dans le bulletin municipal d'information : cette utilisation, strictement encadrée par les lois et règlements en vigueur, requiert votre accord préalable.

Je l'autorise

Je ne l'autorise pas

AVIS D'ACCEPTATION ET DE COMMUNICATION

Je, soussigné(e), reconnais avoir reçu et accepte :

le règlement intérieur de l'ALSH

la fiche tarifaire annuelle de ce service municipal.

BON POUR POUVOIR

Je, soussigné(e), :

Certifie exactes les informations apportées dans ce document,

autorise mon enfant à participer aux activités et sorties proposées par l'équipe d'animation,

autorise n'autorise pas son transport avec le minibus municipal et/ou car,

autorise à partir de h.... n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'ALSH.

Fait à :, le

Signature du responsable légal :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et papier, pour la gestion et le suivi des inscriptions au service restauration scolaire et accueil périscolaire / accueil de loisirs sans hébergement assuré par la commune de Saint-Palais-sur-Mer. La base légale du traitement est :

- Le consentement pour l'inscription au service
- L'obligation légale pour le recueil des informations relatives à la vaccination (décret n°2018-42 du 25/01/2018 relatif à la vaccination obligatoire)
- L'intérêt légitime pour le recueil des informations relatives à la sécurité de l'enfant

La commune de Saint-Palais-sur-Mer est responsable du traitement des données collectées.

Les données sont conservées pendant une durée de 5 ans dans le cadre d'un éventuel contrôle des partenaires institutionnels de la commune. Elles seront détruites à l'issue de ce délai.

Ces données sont destinées au service enfance et au service finances de la commune.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

Par mail : rgpd@stpalaissurmer.fr

Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, 1 avenue de Courlay 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.